

Canada. Le Métis National Council of Women et Droits et démocratie – ex-Centre international des droits de la personne et du développement démocratique – a organisé l'atelier, avec l'appui financier de plusieurs ministères fédéraux.

Un grand nombre de partenaires de l'hémisphère sont également membres du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC). Le Canada a coparrainé le séminaire des exportatrices autochtones en Nouvelle-Zélande en juin 1999, qui avait pour but de permettre aux exportatrices d'échanger de meilleures pratiques, de nouer des contacts et d'élaborer des recommandations à l'intention des ministres du Commerce de l'APEC.

L'ambassadeur des Affaires circumpolaires du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et le Conseiller aux Affaires autochtones internationales ont joué un rôle de premier plan dans la promotion de ce dossier à l'échelle internationale. En décembre 1998, dans un discours historique, le chef national de l'Assemblée des Premières nations s'est adressé pour la première en fois en tant que dirigeant autochtone au Conseil permanent de l'Organisation des États américains. Il a défini la vision de l'AFN en ce qui a trait à l'établissement de relations enrichissantes entre les populations autochtones des Amériques et entre ces populations et les États membres de l'OEA.

En plus des activités multilatérales effectuées au sein de l'OEA, l'AFN mène une action bilatérale dans les Amériques. En 1998, elle a amorcé, avec le gouvernement du Canada, un dialogue sur les questions autochtones avec le gouvernement du Mexique et participé à une mission conjointe composée de députés et de membres de l'AFN chargée de surveiller les élections au Chiapas. L'AFN et les membres du Ralliement national des Métis ont également participé à des missions commerciales dans les Amériques. En février 1999, Affaires indiennes et du Nord Canada a signé un protocole d'entente avec l'Instituto Nacional Indigenista mexicain, dans le but de promouvoir la coopération entre les parties concernées dans les sphères économiques, sociales et commerciales.

En septembre 1999, le Comité de développement du commerce autochtone international a rédigé un plan fédéral interministériel, le plan d'action pour la promotion du commerce international autochtone et en décembre 1999, il a publié le Répertoire des exportateurs autochtones.

Par ailleurs, en novembre 1999, le MAECI et l'Agence de développement économique du Chili ont signé un protocole d'entente sur la promotion du commerce international des petites et moyennes entreprises. Le protocole reconnaît, et c'est un élément essentiel, que les femmes et les entrepreneurs autochtones canadiens et chiliens exploitent des entreprises dont la croissance et l'expansion commerciale internationale comptent pour le secteur des PME et l'économie en général.

Faciliter l'organisation de tables rondes au niveau national et au niveau de l'hémisphère en partenariat avec les populations autochtones, en vue de promouvoir une plus grande compréhension et une meilleure collaboration dans les domaines de l'éducation et de la santé, et d'éducation et une plus grande coopération dans ces domaines, en tenant particulièrement compte des besoins des femmes et des enfants. Les gouvernements appuieront également des projets de recherche sur la relation entre les populations autochtones, la pauvreté et le développement.